

Réunion de Conseil **Communautaire**

11 juin 2024

Procès-Verbal

Avants-propos

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juin, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Commune	Titulaire / Suppléant	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration à
Andonville	TITULAIRE	Jean Marc	LIROT	X		
Andonville	SUPPLEANT	Sophie	MILLEY	X		
Attray	TITULAIRE	Dominique	GAUCHER		X	
Attray	SUPPLEANT	Michel	GRANDEMAMAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Alain	CHACHIGNON	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Danielle	CHATELAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Olivier	LEBRET	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Annick	DECOUX	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Serge	THIBAULT	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Emmanuelle	GAZANGEL	X		
Boisseaux	TITULAIRE	Patrick	CHOFFY	X		
Boisseaux	TITULAIRE	Valérie	LEBLOND	X		
Charmont-en-Beauce	TITULAIRE	Delphine	PRUNET		X	
Charmont-en-Beauce	SUPPLEANT	Stéphane	MALON	X		
Chatillon-le-roi	TITULAIRE	Céline	DUPRE		X	
Chatillon-le-roi	SUPPLEANT	Jean	BESNARD	X		
Chaussy	TITULAIRE	Pierre	ROUSSEAU		X	M. BOURGEOIS
Chaussy	SUPPLEANT	Eugénie	BACHELARD		X	
Crottes-en-Pithiverais	TITULAIRE	Daniel	POINCLOUX	X		
Crottes-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Jean-Claude	CHANTEAU		X	
Erceville	TITULAIRE	Bertrand	POISSON	X		
Erceville	SUPPLEANT	Nicole	RIDEL		X	
Grenerville-en-Beauce	TITULAIRE	Jean Louis	BRISSON	X		

Grenville-en-Beauce	TITULAIRE	Carole	SANTERRE	X		
Jouy-en-Pithiverais	TITULAIRE	Martial	BOURGEOIS	X		
Jouy-en-Pithiverais	SUPPLEMENTAIRE	Daniel	MONCEAU		X	
Léouville	TITULAIRE	Christine	PETIT	X		
Léouville	SUPPLEMENTAIRE	Joël	BALLOT		X	
Oison	TITULAIRE	Sophie	REGNIEZ		X	
Oison	SUPPLEMENTAIRE	Angéline	CAILLETTE		X	
Outarville	TITULAIRE	Michel	CHAMBRIN	X		
Outarville	TITULAIRE	Roselyne	LACOMBE	X		
Outarville	TITULAIRE	André	VILLARD	X		
Outarville	TITULAIRE	Chantal	IMBAULT		X	M. CHAMBRIN
Outarville	TITULAIRE	Béatrice	LALUCQUE		X	R. LACOMBE
Tivernon	TITULAIRE	Delphine	BRUCHET	X		
Tivernon	SUPPLEMENTAIRE	Eric	FLEUREAU		X	

Le compte rendu de la dernière séance (14 Mai 2024) est approuvé à l'unanimité.

Le conseil communautaire désigne Mme Delphine BRUCHET comme secrétaire de séance.

Ordre du Jour

1. Signature du Contrat d'Engagement avec le Conseil Départemental du Loiret relatif aux projets structurants du territoire de la CCPNL (en présence de M. Marc GAUDET et Mme Marianne DUBOIS)

M. Marc GAUDET, conseiller départemental et Président du Département du Loiret présente à l'assemblée le dispositif du Contrat d'Engagement aux projets structurants. Une enveloppe de 781 350 euros est allouée à la CCPNL pour le plan 2024-2026.

En séance de conseil du 19 mars 2024, les conseillers se sont prononcés sur la répartition de l'enveloppe sur les différents projets structurants.

Marc GAUDET et M. BOURGEOIS procèdent dès lors à la signature officielle du contrat d'engagement relatif aux projets structurants du territoire de la CCPNL pour la période 2024/2026.

2. Approbation du compte de gestion 2023- Budget Principal

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de dire que

le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

3. Approbation du compte administratif 2023 - Budget Principal

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Daniel POINCLOUX, désigné pour présider la séance et présenté le compte administratif, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2023 - Budget Principal, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2023 (fonctionnement) Excédent = 463 497.43 €
- Résultats antérieurs reportés Excédent = 780 437.12 €
- Résultat de clôture Excédent = 1 243 934.55 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2023 (investissement) Excédent = 1 687 422.17 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur Déficit = 1 867 613.30 €
- Résultat comptable cumulé Déficit = 180 191.13 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	2 M. Bourgeois (pouvoir de P. ROUSSEAU)

4. Affectation du résultat- Budget principal

Vu le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 pour le budget principal,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en fonctionnement sur l'exercice 2023 au budget principal donne lieu à un excédent de 1 243 934.55 € ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en investissement donne lieu à un déficit de 180 191.13 € ;

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

Le Conseil Communautaire, décide, d'affecter le résultat comme suit :

- Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé = 180 191.13 €
- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 1 063 743.42 €
- Article 001 : Déficit d'investissement reporté = 180 191.13 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

5. Etat annuel des indemnités perçues par les élus locaux

La loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 a ajouté l'article L5211-12-1 du Code Général des collectivités Territoriales.

Ainsi, chaque année, les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre.

Il est donc présenté au conseil communautaire l'Etat 2023 des indemnités perçues.

6. Adoption du budget supplémentaire 2024

Après l'adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours.

Il est également l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la bonne réalisation de l'exercice.

Ce budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 135 743,42 € en fonctionnement et à 352 191,13 € en investissement.

Le Conseil Communautaire décide d'adopter le budget supplémentaire 2024 qui se présente comme suit :

En fonctionnement -Dépenses

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	203 685,42 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	175 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	171 000,00 €
66	Charges financières	25 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
014	Atténuation des produits	76 000,00 €
042	Opérations d'ordre	50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	430 058,00 €
TOTAL		1 135 743,42 €

En fonctionnement – Recettes

Chapitres	Libelles	Montant
73	Impôts et taxes	40 000,00 €
042	Opérations d'ordre	32 000,00 €
002	Excédent d'exploitation	1 063 743,42 €
TOTAL		1 135 743,42 €

En Investissement – Dépenses

Chapitres	Libellés	Montant
21	Immobilisations corporelles	40 000,00 €
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre	32 000,00 €
001	Déficit investissement	180 191,13 €
TOTAL		352 191,13 €

En Investissement – Recettes

Chapitres	Libellés	Montant
10	Fonds divers et réserves	180 191,13 €
13	Subvention d'équipement	52 890,00 €
16	Emprunt	- 390 948,00 €
040	Amortissement des immobilisations	50 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	430 058,00 €
023	Immobilisation en cours	30 000,00 €
TOTAL		352 191,13 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

7. Approbation du compte de gestion 2023 budget SPANC

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; le Conseil Communautaire accepte de dire que le compte de gestion – budget SPANC – dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur pour la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

8. Approbation du compte administratif 2023 – budget SPANC

Après que M. Martial BOURGEOIS, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Daniel POINCLOUX, désigné pour présider la séance et présenté le compte administratif, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2023 - Budget SPANC, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de l'exercice 2023 (fonctionnement)	Excédent =	587.52 €
- Résultats antérieurs reportés	Excédent =	61 423.48 €
- Résultat de clôture	Excédent =	62 011.00 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement		
- Résultat de l'exercice 2023 (investissement)	Excédent =	14.41 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent =	47 117.07 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent =	47 131.48 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	2 M. BOURGEOIS (pouvoir de P. ROUSSEAU)

9. Affectation de résultat – budget Assainissement

Vu le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 pour le budget annexe SPANC,

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en fonctionnement sur l'exercice 2023 au budget annexe SPANC donne lieu à un excédent de 62 011.00 € ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en investissement donne lieu à un excédent de 47 131.48 € ;

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat comme suit :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	=	62 011.00 €
Article 001 : Excédent d'investissement reporté	=	47 131.48 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

10.Approbation du budget supplémentaire Assainissement 2024

Après l'adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours.

Il est également l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la bonne réalisation de l'exercice.

Ce budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 506 602.26 € en fonctionnement et à 244 732.87 € en investissement.

Le Conseil Communautaire décide d'adopter le budget Assainissement supplémentaire 2024 qui se présente comme suit :

En fonctionnement -Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	488 994,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00
014	Atténuation de produits	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	1 107,32
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciation	0,00
042	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
TOTAL DEPENSE FONCTIONNEMENT		506 602,26 €

En fonctionnement - Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	20 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
77	Produits exceptionnels	424 591,26
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
042	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>	62 011,00
TOTAL RECETTE		506 602,26 €

En investissement – Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00
21	Immobilisations corporelles	230 855,31
23	Immobilisations en cours	-81 868,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 746,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
040	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00
001	<i>Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		244 732.87 €

En investissement – Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
16	Emprunts et dettes assimilées	-150 919,62
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	348 521,01
040	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00
001	<i>Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>	47 131,48
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		244 732.87 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

11.Approbation du budget supplémentaire Eau 2024

Ce budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes à 639 173.69 € en fonctionnement et à 359 331.24 € en investissement.

Le Conseil Communautaire décide d'adopter le budget Eau supplémentaire 2024 qui se présente comme suit :

En fonctionnement -Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	610 628,59
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00
014	Atténuation de produits	7 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	6 545,10
042	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		639 173,69 €

En fonctionnement – Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	139 627,95
77	Produits exceptionnels	356 076,68
042	Op. D'ordre de transfert entre section	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	143 469,06
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		639 173,69 €

En Investissement - Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	39 758,81
21	Immobilisations corporelles	303 449,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 122,68
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
040	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00
001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		359 331,24 €

En Investissement – Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-214 343,57
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	351 531,90
040	Op. d'ordre de transfert entre section	0,00
001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	222 142,91
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		359 331,24 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

12. Avenant au marché public d'études « PLUi » de la CCPNL

Dans le cadre du marché relatif à l'élaboration du PLUi attribué au cabinet d'étude URBEO, il convient d'effectuer un nouvel avenant au marché afin de prolonger une nouvelle fois le délai d'exécution du marché.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant avec le cabinet URBEO composé comme suit :

- ✓ Délai d'exécution : nouvelle date de fin au 15/12/2025 (+ 18 mois)

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

13. Avenant au marché de travaux de réhabilitation du groupe scolaire d'Outarville

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation énergétiques du groupe scolaire d'Outarville, il est proposé au conseil communautaire d'approuver un nouvel avenant pour le lot N°3 Etanchéité. En effet, suite à la dépose de la couverture existante, il a été constaté des relevés bétons structurels existants et des joints de dilatations qui étaient cachés par la couverture. Le devis proposé régularise les prestations de traitement d'étanchéité des joints de dilatation et des équerres de renforts au droit de l'ensemble des relevés bétons sur les 2 écoles.

De plus, suite à l'inspection des réseaux EU et EP existant, il a été révélé un affaissement et un coude endommagé sur les réseaux en vide sanitaire. Le devis prend en charge le remplacement des deux anomalies.

Les 2 échelles à crinolines initialement prévue au projet sont remplacées par des plateforme d'accès qui induisent une légère moins-value.

Le conseil communautaire, décide:

- D'approuver l'avenant n°2 pour le lot n°3 – Etanchéité attribué à l'entreprise Etanche Service pour un montant de + 12 500 € HT

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

14. Tarification des repas au SMIIS d'Aschères le Marché

Dans la prolongation des révisions des tarifs de repas à compter du 1^{er} septembre 2024, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'augmentation des tarifs pour le SMIIS d'Aschères le Marché.

Une rencontre a eu lieu avec des élus du SMIIS pour expliquer les coûts de revient de la cuisine centrale en 2023. Un accord de principe a été trouvé sur un prix de repas livré au SMIIS fixé à 3.60 € soit une augmentation de +0.55 €.

Le conseil communautaire décide :

- De fixer le prix du repas à 3.60 euros à compter 1^{er} septembre 2024 pour le SMIIS Aschères le Marché / Attray / Crottes en Pithiverais / Montigny / Oison

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	24	0	1 D. POINCLOUX	0

15. Admissions en non-valeur

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la demande d'admission de produits irrécouvrables transmises par le comptable public le 03 Juin 2024 ;

Le conseil communautaire, décide :

- D'accepter l'admission en non-valeurs des créances proposées par le comptable public pour un total de 262.76 € sur le Budget Principal.
- De prélever ces dépenses correspondantes sur les crédits du compte 6541 pour un montant de 262.76 €.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

16. Délibération pour le remboursement de l'emprunt à la commune de Jouy en Pithiverais dans le cadre du transfert de la compétence EAU

En 2012, la commune de Jouy en Pithiverais a entrepris des travaux d'enfouissement de réseaux électrique et téléphonique ainsi que des remplacements de canalisations d'Eau.

Pour financer ces travaux, la commune a souscrit un emprunt. Considérant qu'une partie des travaux concernait le service de l'eau (36 %), une répartition avait été effectuée entre le budget communal et le budget annexe de l'eau et ce dernier finançait une partie du remboursement de l'emprunt.

La compétence Eau ayant été transférée à la CC au 1^{er} janvier, il convient désormais à la Communauté de Communes de rembourser la Commune de Jouy en Pithiverais pour la partie Eau de cet emprunt.

Ainsi, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser le remboursement annuel à la commune de Jouy en Pithiverais de la partie de l'emprunt ayant financé le remplacement des canalisations d'eau, à savoir 36 % du montant qui représentent les montants suivants :
 - 2024 => 1 960.60 €
 - 2025 => 1 887.16 €
 - 2026 => 1 813.66 €

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	23	0	2 M. BOURGEOIS (pouvoir de P. ROUSSEAU)	0

17.Délibération pour le remboursement de la part des travaux actuels sur la commune de Jouy en Pithiverais concernant l'Eau

La commune de Jouy en Pithiverais a lancé en 2023 un marché pour la réalisation de travaux d'extension du périmètre de défense incendie, nécessitant le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'enfouissement des réseaux aériens et de l'éclairage public Grande Rue, rue de Gautet et rue de la Gouetterie.

Au 1er janvier 2024, la compétence Eau de la commune a été transférée à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret. La Communauté de Communes a été associée à ces travaux dès le démarrage du projet. Ces travaux concernant plusieurs compétences, la commune a conservé la maîtrise d'ouvrage des travaux. La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret supervise la partie afférente aux réseaux d'eau potable et doit s'acquitter du montant des travaux concernant ces réseaux (renouvellement des canalisations, fourniture et pose des bornes incongelables, remplacement des compteurs et reprise des branchements particuliers).

Le conseil communautaire, décide :

- D'autoriser le remboursement à la commune de Jouy en Pithiverais pour un montant de 72 733,24 € et concernant la partie Eau des travaux.
- D'autoriser le Président à signer la convention de financement actant ce remboursement
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Eau 2024 de la CCPNL

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	23	0	2 M. BOURGEOIS (Pouvoir de P. ROUSSEAU)	0

18.Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration d'Outarville

La réhabilitation de la station d'épuration d'Outarville fait partie des premiers travaux à réaliser suite à la prise de compétence Assainissement. Une première réunion s'est déroulée avec les services compétents. La 1^{ère} étape consiste à retenir un maître d'œuvre pour ces travaux. CAP Loiret aura la charge de la rédaction du cahier des charges pour lancer cette consultation.

Le Conseil Communautaire accepte :

- D'approuver le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation de la station d'épuration d'Outarville conformément aux règles de la commande publique.
- De missionner CAP LOIRET pour la réalisation du cahier des charges.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

19.Transfert des résultats budgétaires Assainissement d'Andonville à la CCPNL

Suite à la prise des compétences Eau & Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2024 et au reversement des excédents des budgets annexes Eau et Assainissement dissous issus des communes, il convient à la CCPNL d'approuver le versement de ces excédents.

Considérant que la commune d'Andonville a validé son compte administratif 2023 sur son budget annexe de l'assainissement et approuvé le versement des excédents à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, il est proposé au conseil communautaire d'approuver leur versement de résultat qui se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 47 368.14 €
- Déficit d'investissement : - 20 315.89 €
- Total excédentaire reversé : **27 052.25 €**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	24	0	1 JM LIROT	0

20.Affaires diverses

Pas d'affaires diverses

Fin de la séance à 20h00

*La secrétaire de séance
Delphine BRUCHET*



*Le Président
Martial BOURGEOIS*

